LES MODALITÉS DE SÉLECTION

CHAMPIONNATS DU MONDE OFF-ROAD
CANFRANC (ESP) - 25 AU 28 SEPTEMBRE 2025

PRÉAMBULE

L'ambition de la FFA lors des Championnats du Monde de trail et de course en montagne est de présenter l'Equipe de France (ou « EDF ») la plus compétitive possible. Cela se traduit par la volonté de sélectionner les athlètes ayant une réelle possibilité de terminer parmi les huit premiers de leur épreuve et des équipes capable de monter sur le podium.

Le comité de sélection de la Fédération Française d'Athlétisme procède à la sélection des athlètes retenus en équipe de France.

Pour rappel, le comité de sélection sélectionnera les athlètes en s'appuyant particulièrement sur les critères de sélection communs et suivants, étant précisé que le comité conserve toute latitude pour apprécier la situation particulière de chaque athlète et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'un athlète sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. En outre, il se laisse la possibilité de prendre toute décision qui s'impose pour renforcer le potentiel de l'Équipe de France au regard des objectifs ci-dessus.

Les règles d'entrée sur le territoire de l'Espagne peuvent être consultées via ***ce lien***

DATES DE PUBLICATION

La sélection Trail sera publiée sur le site fédéral à partir du **15 juillet 2025**.

La sélection Course en montagne sera publiée sur le site fédéral à partir du **22 juillet 2025**.

(!) Attention :

A partir de la date de publication officielle de la liste des athlètes sélectionnés, les athlètes devront présenter à l'équipe technique nationale de la discipline leur programme de préparation et de compétitions qui devra être en cohérence avec la préparation à l'évènement international.

La validation de ce programme sera faite par l'équipe technique nationale. Le non-respect du programme pourra être un motif de retrait de sélection ou de non-sélection.

Un stage de préparation et de cohésion d'équipe de six (6) jours minimums sera organisé avant la compétition. La participation à ce stage sera obligatoire pour confirmer sa sélection sauf dérogation préalable et expresse du Directeur de la Haute Performance en lien avec le responsable national de la spécialité. Les dates du stage seront communiquées ultérieurement.

Il pourra être demandé à l'athlète de réaliser des tests physiques et de santé, encadrés par le staff médical fédéral, afin de valider sa sélection au sein de l'Equipe de France.

Le comité de sélection sélectionnera les athlètes en s'appuyant sur les critères de sélection suivants :

A. SÉLECTION DES ÉPREUVES DE TRAIL

1. Trail court

La sélection se fera sur la base de six (6) athlètes hommes et de six (6) femmes au maximum par équipe.

Une remplaçante et un remplaçant pourront être sélectionnés en prenant en compte les critères de sélection ci-dessous. Il et elle pourra être titularisé et partir à la compétition en cas d'absence d'un(e) athlète sélectionné(e).

1.1 Athlètes prioritaires et sélectionnables

Par ordre de priorité :

a) Le champion et la championne de France du Championnat de France de trail court qui se déroule le 13 juillet 2025 à Val-d'Isère (Auvergne-Rhône-Alpes) ;

b) Les athlètes, femme et homme, ayant terminé à la première place au classement individuel du championnat d'Europe de Trail qui s'est déroulé le 01 juin 2024 à Annecy (FRA).

1.2 Complément de sélection

Le comité de sélection complétera de la sélection par des athlètes (i) permettant de renforcer le potentiel de l'Équipe de France au regard des objectifs de la FFA rappelés en préambule et des objectifs généraux et (ii) en fonction des critères suivants sans ordre de priorité :

- Résultats obtenus de l'athlète au Championnat de France de trail court qui se déroulera le 13 juillet 2025 à Val-d'Isère (Auvergne-Rhône-Alpes).

- Potentiel de l'athlète en prenant en compte son niveau sur un profil de course comparable à celui du championnat du monde 2025.

2. Trail long

La sélection se fera sur la base de six (6) hommes et six (6) femmes au maximum par équipe.

Une remplaçante et un remplaçant pourront être sélectionnée en prenant en compte les critères de sélection ci-dessous.

2.1 Athlètes prioritaires et sélectionnables

Le champion et la championne de France lors du Championnat de France de trail long qui se déroulera le 12 juillet 2025 à Val-d'Isère (Auvergne-Rhône-Alpes).

2.2 Complément de sélection

Le comité de sélection se réserve la possibilité d'éventuellement compléter la sélection par des athlètes (i) permettant de renforcer le potentiel de l'Équipe de France au regard des objectifs de la FFA rappelés en préambule et des objectifs généraux et (ii) en fonction des critères suivants sans ordre de priorité :

- Résultats obtenus au Championnat de France de trail long qui se déroulera le 12 juillet 2025 à Val-d'Isère (Auvergne-Rhône-Alpes) ;

- Potentiel de l'athlète en prenant en compte son niveau sur un profil comparable à celui du championnat du monde 2025.

B. SÉLECTION DES ÉPREUVES DE COURSE EN MONTAGNE

Prérequis : Les athlètes souhaitant se sélectionner sur les formats Course Verticale et Up & Down devront participer aux courses sélectives des deux épreuves. Une remplaçante et un remplaçant pourront être sélectionnés en prenant en compte les critères de sélection ci-dessous.

1. Format classique « up and down » Seniors H et F

La sélection se fera sur la base de quatre (4) hommes et quatre (4) femmes au maximum par équipe.

1.1 Athlètes prioritaires et sélectionnables

Les trois (3) premiers et les trois (3) premières athlètes lors du Championnat de France de course en montagne qui se déroulera le 06 juillet 2025 à Val d'Isère (Auvergne-Rhône-Alpes).

1.2 Complément de sélection

Le comité de sélection se réserve la possibilité d'éventuellement compléter la sélection par des athlètes (i) permettant de renforcer le potentiel de l'Équipe de France au regard des objectifs de la FFA rappelés en préambule et des objectifs généraux et (ii) en fonction des critères suivants sans ordre de priorité :

- Les résultats des athlètes obtenus lors du Championnat de France de course en montagne qui se déroulera le 06 juillet 2025 à Val d'Isère (Auvergne-Rhône-Alpes) ;

- Les résultats des athlètes obtenus en 2024 ;

- Le potentiel de l'athlète en prenant en compte son niveau sur un profil de course comparable à celui du championnat du monde.

2. Format classique « up and down » Juniors H et F

La sélection se fera sur la base de quatre (4) hommes et quatre (4) femmes au maximum par équipe.

Une remplaçante et un remplaçant pourront être sélectionnés en prenant en compte les critères de sélection ci-dessous. Il et elle pourra être titularisé et partir à la compétition en cas d'absence d'un(e) athlète sélectionné(e).

2.1 Athlètes prioritaires et sélectionnables

Les trois (3) premiers et les trois (3) premières athlètes lors du Championnat de France de course en montagne qui se déroulera le 06 juillet 2025 à Val d'Isère (Auvergne-Rhône-Alpes).

2.2 Complément de sélection

Le comité de sélection se réserve la possibilité d'éventuellement compléter la sélection par des athlètes (i) permettant de renforcer le potentiel de l'Équipe de France au regard des objectifs de la FFA rappelés en préambule et des objectifs généraux et (ii) en fonction des critères suivants sans ordre de priorité :

- Les résultats obtenus lors du Championnat de France de course en montagne qui se déroulera le 06 juillet 2025 à Val d'Isère (Auvergne-Rhône-Alpes) ;

- Les résultats obtenus en 2024 ;

- Le potentiel de l'athlète en prenant en compte son niveau sur un profil de course comparable à celui du championnat du monde.

3. Format « course verticale » Seniors H et F

La sélection se fera sur la base de quatre (4) hommes et quatre (4) femmes au maximum par équipe.

Une remplaçante et un remplaçant pourront être sélectionnés en prenant en compte les critères de sélection ci-dessous.

3.1 Athlètes prioritaires et sélectionnables

Les trois (3) premiers et trois (3) premières athlètes lors de la course de sélection qui se déroulera le samedi 19 juillet à Briançon (Provence-Alpes-Côte d'Azur) dans le cadre du « Vauban Mountain Trail ».

3.2 Complément de sélection

Le comité de sélection se réserve la possibilité de compléter éventuellement la sélection par des athlètes (i) permettant de renforcer le potentiel de l'Équipe de France au regard des objectifs de la FFA rappelés en préambule et des objectifs généraux et (ii) en fonction des critères suivants sans ordre de priorité :

- Les résultats des athlètes obtenus lors de la course de sélection qui se déroulera le 19 juillet à Briançon (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;

- Les résultats des athlètes obtenus en 2024 ;

- Le potentiel de l'athlète en prenant en compte son niveau sur un profil de course comparable à celui du championnat du monde.